

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **57 (1984)**

Heft 3

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Aménager le territoire, ménager le sol: une citation, un point de vue

Le sol, l'environnement et la nature sont des biens non extensibles. Dans le cours du développement économique et démographique, leur quantité a même diminué. La construction d'usines, de bureaux, de maisons d'habitation et de vacances, de routes et d'autres installations de transports réduit la surface agricole utilisable et dénature des paysages jusque-là intacts. L'intervention de la chimie dans l'industrie, l'agriculture et les ménages empoisonne les eaux; les moteurs à explosion, les cheminées d'usine et les chauffages à mazout empuantissent l'atmosphère. Enfin, la croissance de la demande provoque une telle hausse du prix du sol dans les agglomérations que son utilisation devient inabordable pour beaucoup. Pourtant, en règle générale, il faudra des situations alarmantes pour faire admettre que seule l'intervention de l'Etat permet de contrôler cette évolution...

... En 1969, la Confédération reçoit compétence d'édicter des principes généraux et de mettre en place une coordination intercantonale pour l'aménagement du territoire; cette attribution est étroitement limitée, il est vrai, par la reconnaissance simultanée du droit à la propriété et à l'indemnisation complète en cas

d'expropriation. La Confédération tente pourtant d'utiliser pleinement sa nouvelle compétence. En 1972, un arrêté fédéral urgent invite les cantons à déterminer des zones agricoles et de détente protégées, afin de contenir leur destruction progressive par l'accroissement des constructions...

... Un premier projet de loi définitive sur l'aménagement du territoire est cependant repoussé, en 1976, à la suite d'un référendum. Les réserves fédéralistes ajoutées à l'opposition des milieux immobiliers et des arts et métiers contribuent à cet échec, mais celui-ci s'explique aussi par le début de la récession, qui a entre-temps mis fin au boom de la construction et à l'augmentation alarmante du prix du sol et des loyers. Une nouvelle version de la loi, acceptée en 1979, tient davantage compte des intérêts des propriétaires fonciers et de l'autonomie des cantons.

Cette citation est extraite de la «Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses», volume III, du chapitre intitulé «Une course accélérée vers l'avenir», de Peter Gilg et Peter Hablützel. On ne peut que recommander la lecture de cette «Nouvelle histoire...». *Réd.*

Sommaire

Invitation au congrès de l'USAL, le samedi 7 avril 1984 à Berne	3
USAL: Le fonds de solidarité de l'Union Le fonds de solidarité en 1983	5
Société coopérative de cautionnement hypothécaire, assemblée générale ordinaire du samedi 7 avril 1984 à Berne	8
La société coopérative d'habitation de Montreux: cinquante ans dans la ligne de l'USAL, par Renée Hermenjat	9
Brèves nouvelles	11
Chronique de l'énergie	12
Actualité du logement: Aide fédérale, un succès qui s'explique	13
Renseignements techniques et commerciaux	14
Cahier de l'ASPAN-SO N° 1, mars 1984	dès page 8

Légende couverture:

Réserver à l'agriculture suffisamment de terres cultivables: ici la vallée de la Venoge près d'Eclépens. (Photo P. Monot.)

habitation

Revue de Suisse romande pour le logement, l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

Edition

section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, rue Clos-de-Bulle 8, 1004 Lausanne.

Bureau de la section romande

Bernard Vouga, architecte, Lausanne, président
René Gay, Genève, vice-président
Pierre Liniger, Lausanne, secrétaire
Adriano Rizzetto, Lausanne, caissier

Rédaction

Pierre-Etienne Monot, architecte EPF-L,
chargé de cours à l'EAUG,
rue de la Barre 14, 1005 Lausanne,
tél. 021/226273

Comité de rédaction

Président: B. Vouga.
Membres: MM. G. Barbey, R. Gay, P. Gilliard,
A. Jaquet.

Administration et publicité

Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne
Chèques postaux 10-6622, tél. 021/204141

Diffusion

La revue *HABITATION* est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, du Groupe de Suisse occidentale et du Groupe du Valais, de l'ASPAN (Association suisse pour l'aménagement national), de la FAS (Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses)

Abonnement

Suisse: Fr. 27.50 par an. Etranger: Fr. 40.—.
Prix du présent numéro: Fr. 3.40.
Chèques postaux 10-6622